

SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 03 FEVRIER 2020

Date de Convocation

23 janvier 2020

Date d'Affichage 10 février 2020

Nombre de délégués

- En exercice	61
- Présents	36
- Votants	37
- Représentés	01
- Absents	24

L'an deux mille vingt, le 03 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M. MUNOZ, Mmes PLANADE, JAMET-SYLVESTRE, BELLEMAIN, GODON, M.M. POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CADET, CHON, FONTAINE, Mme AQUILON, M.M. JEGO, AFONSO Manuel, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » : M.M. GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » : M. SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » : M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » : Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS.

Représentés: Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET.

Absents:

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, LENARDUZZI, DA COSTA FERREIRA Paulo, DELALANDRE, DA SILVA, LEDOUX, CHEREAU, OLLAR, DEMONT, THILLAYS, AFONSO Jean, OZOG, RICHETIN, Mme GRIERE, M. CHIANESE, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mmes HECTOR, BELTRAN, M.M. CHAUVET, YWANNE.

<u>Secrétaire de séance</u> : Madame Muriel PLANADE, déléguée titulaire.

Tél.: 01 64 32 67 23 – Fax: 01 64 32 08 12

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

> Madame ZAÏDI procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

M. JEGO: Nous pouvons commencer nos délibérations.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Au titre de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance.

Madame Muriel PLANADE est volontaire.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Qui est contre? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Madame Muriel PLANADE est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2019 ;

FINANCES

Rapport d'orientation budgétaire 2020 ;

COMMANDE PUBLIQUE

Information sur la liste des marchés conclus pour l'année 2019 ;

FONCTION PUBLIQUE

Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant sur les modalités d'utilisation des véhicules de service destinés au personnel du SIRMOTOM;

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Autorisation donnée au Président à signer le renouvellement de la convention avec ECO-TLC;
- ➤ Autorisation donnée au Président à modifier la délibération n°DCS2018/24 du 08 juin 2018 portant sur la création d'une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) pour l'élaboration et le suivi du PLPDMA ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Contrat avec la Société SEMS pour le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment;
 - Contrat de sauvegarde de données BACKUP IS avec la Société JVS-MAIRISTEM ;
 - Contrat DOCUMIND ON-LINE redevance avec la Société JVS-MAIRISTEM;
 - Contrat INFOGERANCE avec la Société JVS-MAIRISTEM;
 - Attribution des marchés suivants dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau :
 - o Réalisation de la mission de topographie;
 - Mission de géolocalisation des réseaux existants ;
 - Mission de diagnostic amiante/HAP dans les enrobés ;
 - o Mission de coordination sécurité et de protection de la santé ;
 - Mission de contrôle technique.
- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

M. JEGO: Avez-vous des remarques sur ce Procès-Verbal?

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Il est approuvé à l'unanimité.

J'en profite pour remercier les services et notre sténotypiste, qui réalise toujours un travail remarquable en termes de conformité entre nos débats et les procès-verbaux.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

M. JEGO : Comme la loi nous y oblige, nous allons engager le débat d'orientation budgétaire. Globalement, c'est une année de stabilité puisqu'il n'y aura pas d'augmentation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en espérant qu'un jour nous pourrons la diminuer ! Un certain nombre d'éléments intéressants sont à porter à votre connaissance, mais je laisse notre spécialiste les présenter oralement, faute de pouvoir projeter son *PowerPoint*.

M. GROSSIN-DEBATTISTA: Vous avez tous reçu le document complet. Je vais vous en présenter une synthèse.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les recettes de l'exercice N (2019) s'élèvent à 8.031.105,81 € versus 7.493.330,55 € en 2018. Elles sont en forte hausse (+ 537.775,26 €). Les raisons principales en sont l'augmentation et le retour à la stabilité de la participation des communes, ainsi que la diminution des recettes, notamment les reversements SYTRADEM et les subventions de fonctionnement.

Les dépenses de l'exercice N (2019) sont en hausse également : 8.345.677,47 € en 2019 versus 8.084.027,46 € en 2018, soit + 261.650,01 €. Les charges liées à cette hausse sont :

- Les charges à caractère général : marchés, participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEOODE (en augmentation cette année) et des dépenses associées au dossier en cours avec le SYTRADEM (frais d'avocats, etc.);
- Les charges de personnel;
- Les charges de gestion courante : la contribution SYTRADEM augmente en lien avec la croissance de la population (le coût par habitant est le même, mais la population s'est accrue de 1,02 %).
- Des charges exceptionnelles : régularisation du coefficient de déduction suite à la mise en place de l'assujettissement de la TVA.

Notre investissement est structuré sur un plan pluriannuel (2020 à 2022) pour un montant total de 5.738.000,00 € et comprenant deux projets :

- L'extension de la déchetterie de Montereau pour 2.051.000,00 €;
- La mise en place d'un parc de points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés sur l'ensemble du territoire pour 3.687.000,00 €.

Le financement des investissements est assuré par les subventions demandées au niveau régional et par l'excédent d'investissement, qui nous permet d'envisager de ne faire aucun endettement pour 2020.

Comme évoqué par Monsieur le Président, la contribution des communes n'augmente pas en 2020. Elle reste identique à 2019, avec un coût par habitant de 136,54 € pour un total de 7.624.120,52 €.

Voici un rapide bilan sur les marchés des déchetteries :

Pour les marchés de collecte en porte à porte, le budget prévisionnel est globalement du même ordre que celui de 2019, voire en légère augmentation pour pallier les imprévus. *Idem* pour le lot de rechargement des encombrants.

Le lot de collecte des points d'apport volontaire est en légère augmentation (prévisionnel de 230 K€ *versus* un réalisé de 211 K€ en 2019), en lien avec l'augmentation prévue du parc de points d'apport volontaire sur le territoire.

Le lot des dépôts sauvages reste anecdotique (faible utilisation cette année). Le prévisionnel permettra de pallier les gros problèmes qui pourraient être rencontrés sur le territoire.

Concernant les déchetteries, le prestataire en charge de la gestion des déchetteries a changé au cours de 2019, ce qui a entraîné quelques augmentations de coûts en 2019, dues à une gestion différente du tri.

Le budget prévisionnel 2020 est revu à la hausse (1.040.000,00 € *versus* un réalisé de 920.369,69 € en 2019) du fait d'un nouveau changement de prestataire à partir du 1^{er} février.

Pour rappel, les recettes de collecte des déchets proviennent principalement de la revente des matériaux et du soutien des éco-organismes. Les recettes de la revente de matériaux et des soutiens CITEO sont reversés *via* le SYTRADEM. A noter une très légère valorisation de matériaux *via* d'autres biais, le papier administratif par exemple.

En 2019, les recettes ont été plus faibles que précédemment, notamment du fait d'un trimestre non versé sur 2019 qui devrait arriver en 2020. Depuis plusieurs années, ce type de dépenses présente un caractère aléatoire avec un effet dents de scie non prévisible année après année.

Les recettes en termes de déchetteries viennent des éco-organismes et des reventes de matériaux (ferrailles, batteries, cartons). Le montant total reçu est de 60.585,89 €, ce qui est stable par rapport aux années précédentes.

Les grandes tendances de l'évolution des déchets sur le territoire sont les suivantes :

 Les ordures ménagères collectées en porte à porte continuent à diminuer, ce qui est positif. La consommation des déchets va dans le bon sens puisque les emballages ménagers continuent d'augmenter (+ 40 tonnes en 2019). Cet effet positif est lié à une meilleure qualité du tri réalisé par les habitants et à une légère diminution des encombrants collectés en porte à porte.

En termes de collecte des points d'apport volontaire, les flux commencent à augmenter sur les ordures ménagères et les emballages ménagers, la collecte du verre est en augmentation, et la collecte des journaux, revues et magazines est en diminution. La cause de cette diminution reste encore à trouver.

En termes de déchetteries, les tonnages sont très légèrement en baisse, sachant que cette analyse ne tient pas compte de tous les tonnages désormais collectés par les écoorganismes, avec de gros transferts de flux.

M. JEGO: Merci.

Y a-t-il des questions sur ces perspectives ? (Aucune).

Je remercie les services qui ont travaillé avec ardeur dans la perspective de ce DOB et du budget à venir, dans un environnement contraint.

S'il n'y a pas de remarque, de question, de suggestion, pouvons-nous considérer que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu ? (Oui).

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES CONCLUS POUR L'ANNEE 2019

M. JEGO : Une série d'informations sur la liste des marchés publics conclus pour 2019 vous a été transmise. Elle est contenue sur deux pages.

Avez-vous des remarques sur ces marchés ? S'il n'y a pas de remarques, il convient d'en prendre acte. (Le Conseil prend acte de cette information).

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE DESTINES AU PERSONNEL DU SIRMOTOM

M. JEGO : Il s'agit de me donner l'autorisation à prendre une délibération sur les modalités d'utilisation des véhicules de service destinés au personnel. Trois véhicules sont concernés.

Nous avons eu un contrôle de l'URSSAF qui s'est très bien passé, mais il nous a été rappelé qu'il fallait reprendre cette délibération pour être parfaitement en règle.

Le Bureau à l'instant réuni a souhaité que, pour le renouvellement de ces véhicules, nous procédions à l'acquisition de véhicules électriques. Cela permettra de montrer que nous sommes à la pointe du développement et de la lutte contre le réchauffement climatique, et que nous pouvons donner l'exemple. Il est aussi important que les achats publics des collectivités puissent se faire dans le temps. Ainsi, quand les contrats viendront à échéance, les véhicules actuels seront naturellement remplacés par des véhicules électriques.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération?

Qui est contre? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC ECO- TLC

M. JEGO: Il convient de donner l'autorisation au Président de signer le renouvellement de la convention avec ECO-TLC, organisme créé en 2008. Cet organisme me tient particulièrement à cœur puisque je suis à l'origine, avec Martin HIRSCH, de la loi qui a créé cet organisme d'écotextiles.

Y a-t-il des remarques sur cette convention ? (Aucune).

Qui est contre? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A MODIFIER LA DELIBERATION N°DCS2018/24 DU 08 JUIN 2018 PORTANT SUR LA CREATION D'UNE CCES (COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI) POUR L'ELABORATION ET LE SUIVI DU PLPDMA

M. JEGO : Ce point est une délibération de forme puisque le SIRMOTOM a changé de Président. Celle-ci porte sur la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette Commission devant se réunir prochainement, une délibération précisant les nouveaux membres doit être prise, le seul changement étant le Président.

Y a-t-il des remarques?

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS: SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. JEGO : Un certain nombre d'informations vous sont données sur la signature de contrats avec une Société de nettoyage de vitrerie intérieure et extérieure, pour la sauvegarde de données informatiques, de redevances sur l'informatique, d'hébergement de logiciels, d'infogérance informatique, d'attribution de marchés pour la rénovation de la déchetterie de Montereau (mission de topographie, de géolocalisation des réseaux existants, de diagnostic amiante, de coordination de sécurité et de contrôle technique).

Tous ces marchés ont été passés dans le respect le plus strict des normes d'équité, de transparence et des marchés publics.

• Contrat avec la Société SEMS pour le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment

Le contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 12 mois, avec la Société SEMS. Le présent contrat porte sur le nettoyage de la vitrerie intérieure et extérieure du bâtiment, avec l'utilisation d'une nacelle pour l'exécution de la prestation ainsi qu'une équipe de deux opérateurs.

Ce contrat compte 4 passages par an. Le montant T.T.C. du passage est de 1.124,82 €.

• Contrat de sauvegarde de données BACKUP IS avec la Société JVS-MAIRISTEM

Le présent contrat a pour objet :

- Sauvegarde sur disque dur des données informatiques sélectionnées,
- Surveillance par notre équipe technique de la sauvegarde,
- Assistance à la restauration de fichiers,
- Mise à jour automatique du logiciel sauvegarde,
- Maintenance du/des disque(s) dur(s) externe(s).

Il est conclu pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant total annuel de 89,70 € H.T.

• Contrat DOCUMIND ON-LINE redevance avec la Société JVS-MAIRISTEM

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le fournisseur fournit au client :

- La mise en place et l'utilisation du ou des modules DOCUMIND ON-LINE,
- Une assistance téléphonique : une aide à l'utilisation, un diagnostic des bogues,
- Une maintenance corrective qui comprend le téléchargement ou l'envoi de mises à jour,
- La mise à disposition des nouvelles versions du logiciel,
- Option en sus : l'hébergement des logiciels et données

Il est conclu pour une période de 2 ans à compter du 1^{er} décembre 2019 pour un montant total annuel de 1.900,00 € H.T.

• Contrat INFOGERANCE avec la Société JVS-MAIRISTEM

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles le fournisseur assure un ensemble de prestations concernant le suivi du système informatique afin d'anticiper tous dysfonctionnements ou d'éventuelles pannes décelables. Ce contrat ne peut se substituer à un contrat de maintenance matériel curatif sur l'ensemble du système informatique.

Le fournisseur assurera les prestations suivantes :

- Vérification des sauvegardes, des anti-virus de la saturation des disques durs des journaux d'évènements des mises en place des Services Packs et des patchs de sécurités,
- Installation des MAJ des logiciels du fournisseur,
- Nettoyage des imprimantes, des disques durs (suppression des fichiers temporaires, cookies, temporary Internet Files...)
- Administration des bases Oracle, de la messagerie, des imprimantes réseaux (hors photocopieurs), des droits des utilisateurs,
- Contrôle d'intégrité des licences acquises par rapport aux licences utilisées,
- Gestion des quotas des utilisateurs,
- Recettage et brassage des câbles.

Il est conclu pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 pour un montant total annuel de 1.199,88 € H.T.

• Attribution des marchés suivants dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau :

Réalisation de la mission de topographie

La présente consultation a pour objet la réalisation de la mission de topographie nécessaire dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau.

Concernant la durée, l'intervention débutera le 15 février 2020 pour un rendu final prévu avant le 5 février 2020.

L'offre retenue est celle présentée par la société :

GEOMEXPERT – 27 rue des Hauteurs du Loing – 77797 NEMOURS CEDEX

Pour un montant H.T. de 6.650,00 € soit 7.980,00 € T.T.C.

Mission de géolocalisation des réseaux existants

La présente consultation a pour objet la réalisation de la mission de géolocalisation des réseaux existants nécessaire dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau.

Concernant la durée, l'intervention sera prévue du 10 février 2020 au 16 février 2020.

L'offre retenue est celle présentée par la société :

IDS - 20 rue Joseph Serlin - BP 1076 - 69202 LYON

Pour un montant H.T. de 5.920,00 € soit 7.140,00 € T.T.C.

Mission de diagnostic amiante/HAP dans les enrobés

La présente consultation a pour objet la réalisation de la mission de diagnostic amiante/HAP dans les enrobés nécessaire dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau.

Concernant la durée, l'intervention est réalisée, le rapport définitif est prévu à compter du 13 janvier 2020.

L'offre retenue est celle présentée par la société :

BATEXPERT 4 rue de l'Ancienne Eglise - 91230 MONTGERON

Pour un montant H.T. de 2.352,00 € soit 2.822,40 € T.T.C.

o Mission de coordination sécurité et de protection de la santé

La présente consultation a pour objet la réalisation de la mission de coordination sécurité et de protection de la santé nécessaire dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau.

Concernant la durée, celle-ci court potentiellement jusqu'au 12 mois de période de garantie de parfait achèvement soit environ fin 2021 (planning prévisionnel).

L'offre retenue est celle présentée par la société :

ARC 77 - 18 bis rue de la Mare aux Loups – 77130 DORMELLES

Pour un montant H.T. de 6.547,50 € soit 7.857,00 € T.T.C.

o Mission de contrôle technique

La présente consultation a pour objet la réalisation de la mission de contrôle technique nécessaire dans le cadre de la rénovation de la déchetterie de Montereau.

Concernant la durée, celle-ci court potentiellement jusqu'au 12 mois de période de garantie de parfait achèvement soit environ fin 2021 (planning prévisionnel).

L'offre retenue est celle présentée par la société :

BTP Consultants - Le Central II - 460 La Courtine - 93160 NOISY-LE-GRAND

Pour un montant H.T. de 12.000,00 € soit 14.400,00 € T.T.C.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO: Cette information vous étant donnée, y a-t-il des affaires et questions diverses?

M. SANCHEZ : Je souhaiterais faire une remarque sur la mission de topographie. J'ai noté qu'elle débuterait le 15 février 2020 pour un rendu final le 05 février 2020.

M. JEGO: Si le rendu a lieu 15 jours avant la mission, ils sont très forts!

Mme ZAÏDI: Nous allons rectifier.

M. JEGO : Y a-t-il des questions diverses ou des remarques ? (Non). Nous nous retrouverons le vendredi 13 mars *(date modifiée au jeudi 12 mars)* pour voter notre budget, avant le premier tour des élections.

Bonne soirée!

La séance est levée à 19 H 15.